

COMMENT FAIRE POUR...

CHERCHER DANS LES ARCHIVES DES ARMÉES

Le ministère de la Défense, comme celui des Affaires Etrangères conserve lui même ses archives. Le vaste quadrilatère du château de Vincennes accueille le Service Historique de la Défense. On y suit la carrière des officiers et dans une moindre mesure, celle des sous-officiers et hommes du rang.

Le ministère de la Guerre, devenu de nos jours le ministère de la Défense, fut autorisé à organiser et conserver lui-même ses propres archives lors de la création des Archives nationales. Il en fut de même pour le ministère des Affaires Etrangères. Pour tous deux, en effet, il fut considéré que leurs archives ne pouvaient être consultées librement.

L'Armée de Terre

Ainsi le Service Historique de la Défense (SHD), anciennement Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) est-il installé dans des locaux qui lui sont propres, au château de Vincennes (Val-de-Marne). Les documents que l'on y trouve sont différents selon les grades et les époques. Pour les officiers, des dossiers individuels ont été constitués à partir de l'époque révolutionnaire. Ils permettent de suivre l'évolution de leurs carrières, leurs avancements, leurs différentes affectations, les combats auxquels ils ont participé ainsi que les blessures éventuelles et les décorations méritées.

L'autorisation du ministre

Sur le plan familial, ces dossiers, sont également intéressants dans la mesure où jusqu'en 1940, un officier n'était autorisé à se marier qu'avec une autorisation ministérielle qui n'était obtenue qu'après enquête sur la fiancée et sa famille. Avec le recul du temps ces enquêtes ne manquent pas de faire sourire.

Pour l'Ancien Régime, hélas, ces dossiers sont beaucoup moins intéressants dans la mesure où ils n'ont pas été constitués tout au long de la carrière de l'officier, mais simplement reconstitués a posteriori. Et n'ont pu être véritablement créés que les dossiers des officiers encore une vie à la fin

enregistrés ce qui permet néanmoins de suivre leur carrières et à l'aide des historiques des régiments de connaître les compagnes auxquelles ils ont éventuellement participé. Le problème n'est pas simple toutefois car il faut connaître au moins un régiment dans lequel le sous-officier ou l'homme de

l'Ancien Régime), l'âge et le lieu de naissance – ce qui permet de retrouver l'acte – ainsi qu'un signalement sommaire. Il y a peu de professions où l'on puisse retrouver tant d'informations, à la fois sur la carrière et le physique, d'un individu.

La Marine

Les recherches y sont assez semblables à celles concernant de l'Armée de Terre. Il n'y a des dossiers individuels que pour les officiers et ceux-ci contiennent aussi des informations tant personnelles que concernant leurs carrières. Pour les autres marins, des registres matricules correspondent aux registres de contrôle des troupes que nous venons d'évoquer. Mais il existe aussi des rôles d'équipage tenus pour chaque bateau permettant de connaître les noms, prénoms et fonctions de ceux qui y étaient embarqués. Ils sont complétés à la fin de chaque campagne lorsque le bateau revenait à son port d'attache. Les recherches pour la Marine peuvent être effectuées soit au château de Vincennes, soit dans les anciens ports de guerre correspondant aux régions maritimes : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

L'Armée de l'Air

Elle ne fut créée qu'en 1934, ce qui ne permet toujours pas de consulter les dossiers personnels dans un but généalogique. Avant cette date, les aviateurs dépendaient de l'Armée de Terre.



du XVIIIème siècle. Pour ceux dont la carrière est plus ancienne toute recherche est pratiquement vouée à l'échec, du moins au SHD.

En ce qui concerne les sous-officiers et les hommes de troupe il n'y a pas de dossiers individuels. Lors de leur incorporation ceux-ci étaient enregistrés dans des « registres de contrôle des troupes » et simplement par ordre d'arrivée. Lorsqu'ils quittaient l'armée ou étaient mutés dans un autre régiment, ce départ ou cette nouvelle affectation étaient

troupe a servi, pour pouvoir retrouver les régiments précédents ou les suivants. Et si, par malheur, les registres d'un régiment n'ont pas été conservés – ce fut le cas pour beaucoup sous le Premier Empire – la recherche devient impossible ou reste incomplète. C'est d'autant plus regrettable que ces registres de contrôle des troupes sont d'un grand intérêt. On y trouve en effet non seulement les nom et prénom, les dates d'arrivée et de départ, mais également le surnom éventuel (fréquent sous